



Dossier technique CF équipe - TR/TU

3 ET 4 DECEMBRE 2021

SAINT-ETIENNE

Autorités décisionnelles

Conformément à la réglementation fédérale, vous trouverez ci-dessous les autorités décisionnelles pour cette compétition :

Gestionnaire de compétition : Marion Limbach-Tarin

Direction de la compétition : Marion Limbach-Tarin

Responsable des juges Trampoline : Maxime Le Gallo

Responsable des juges Tumbling : Mélanie Avisse

Délégué Fédéral : Hélène Bouline

Contact technique FFG

marion.limbach-tarin@ffgym.fr

Protocole COVID

Il sera diffusé sur la page de l'évènement après le 15 novembre

Liste des équipes sélectionnées :

La liste des équipes sélectionnées est disponible sur le site de la FFG.

Engagements des gymnastes :

Les engagements se feront par internet via engagym :

La date de forclusion est fixée au **lundi 8 novembre, 23h59.**

Au-delà de cette date, les engagements seront clos et il ne sera plus possible d'avoir accès au programme d'engagements pour cette compétition. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier jour d'ouverture des engagements pour s'acquitter des formalités.

Attention : La base des engagements ne permet pas d'identifier l'ordre de passage. Pour cela, vous devez remplir le formulaire suivant avant le 22 novembre inclus. La constitution de l'équipe pourra être modifiée jusqu'au jeudi 2 décembre 18h via engagym et ce, sans justificatif. (Le gymnaste remplaçant prend la place du gymnaste remplacé dans l'ordre de passage. Pas de remaniement de tout l'ordre de l'équipe). Le Gym 1 est le premier à concourir, le Gym 4 le 4^{ème} à concourir.

[Accéder au formulaire ordre de passage](#)

Clubs réserves : Les clubs réserves N3 pour le Trampoline et N2 pour le TU, souhaitant participer à la compétition en cas de forfait d'un des participants, doivent s'engager dans cette catégorie de la même manière que les autres. A l'issue des engagements, ils seront avertis de leur intégration ou non à la compétition.

Droits d'engagement

46 euros par équipe

Les droits d'engagements doivent être réglés pour le 22 novembre. Le paiement des droits d'engagements ne sera pas possible sur le lieu de compétition.

Clubs réserves : Les clubs réserves ne s'acquittent pas de leurs droits d'engagements au moment des engagements. Ils devront envoyer leur règlement à compter de leur intégration officielle à la compétition.

Forfaits :

- En cas de forfait d'une équipe avant la date de clôture des engagements, les clubs concernés n'ont aucune démarche à faire dans engagym et doivent envoyer un mail d'information à marion.limbach-tarin@ffgym.fr afin que les clubs réserves puissent être avertis dans les meilleurs délais de leur repêchage.
- En cas de forfait d'une équipe complète après la date de forclusion des engagements, les clubs doivent procéder au forfait via engagym.
- En cas de modification d'un gymnaste de l'équipe, les clubs doivent procéder à la modification dans engagym. Inutile de remplir un nouveau formulaire puisque, conformément à la réglementation, dans l'ordre de passage interne à l'équipe, le nouveau gymnaste passera à la place du gymnaste remplacé.
- En cas de modification de plusieurs gymnastes de l'équipe, les clubs doivent procéder à la modification dans engagym et remplir un nouveau formulaire d'ordre de passage.

Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges par internet via les catégories prévues à cet effet avant le 8 novembre. La réunion de juges est obligatoire. Tout juge absent lors de la réunion ne pourra juger. Les juges doivent être licenciés à la fédération. Les licences seront contrôlées lors de la réunion de juges.

Les jurys officiant en Nationale 1 Trampoline et Tumbling seront diffusés 10 jours avant la compétition sur le mini-site FFGYM de cet évènement.

Accréditations

Les accréditations dirigeant et entraîneurs sont à réaliser sur la base des engagements au même titre que les gymnastes. A l'accueil des clubs, le COL fournira à chaque club qui aura respecté la procédure le nombre d'accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant
- 1 accréditation par juge
- 1 accréditation par gymnaste
- 1 accréditation par entraîneur selon les dispositions maximum suivantes :
 - o 2 accréditations entraîneurs pour la 1^e équipe, 1 accréditation entraîneur supplémentaire pour chaque équipe supplémentaire

2 entraîneurs maximum par équipe peuvent être présents sur le plateau de compétition

Gymnastes formés localement et gymnastes autorisés à concourir

En Nationale 1, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement deux gymnastes formés localement (GFL). On entend par « faire concourir » la réalisation effective d'un mouvement, une simple présentation au jury n'étant pas acceptée.

Le Gymnaste Formé Localement est le gymnaste qui :

1. a été licencié dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la période considérée.

* L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.

Les clubs doivent définir une liste de 10 gymnastes maximum pouvant intégrer leur équipe de Nationale 1 et envoyer à la FFGYM les pièces correspondantes. Une liste fédérale des gymnastes autorisés à concourir en Nationale 1 sera publiée au 15 novembre. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir.

Cartes de compétition

Les cartes de compétition ne sont plus obligatoires pour cette compétition.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées à l'entrée en salle d'échauffement. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

Modalités de compétition

Entraînement plateau

Un entraînement sur le plateau de compétition sera possible le vendredi entre 10h et 16h45. 3 plages horaires seront accessibles pour l'entraînement : 10h-12h15, 12h15-14h30, 14h30-16h45. L'entraînement sera accessible sur inscription via le formulaire suivant. Il est possible de scinder les équipes d'un même club sur 2 créneaux différents.

[Accéder au formulaire d'inscription à l'entraînement](#)

Echauffements

Lors de la compétition :

Un espace d'échauffement articulaire sera accessible à tous les compétiteurs. Les échauffements spécifiques auront lieu sur le plateau de compétition.

Equipementier : Gymnova

Organisation du plateau :

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs, aux juges et aux pareurs en tenue. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

Planning de compétition

Le planning prévisionnel est disponible sur la page de la compétition.

TR-TU : La constitution des subdivisions et l'ordre de passage des subdivisions sera disponible sur le site FFGYM pour le 12 novembre.

Le planning définitif sera diffusé au plus tard 10 jours avant la compétition.

L'ordre de passage interne à chaque subdivision sera communiqué sur le site de compétition. (Mode de répartition : Gymnaste 1 Equipe 1, Gymnaste 1 Equipe 2, Gymnaste 1 Equipe 3, Gymnaste 2 Equipe 1 etc...)

Palmarès et résultats

Seules les équipes médaillées participeront à la cérémonie protocolaire. Tenue identique pour tous les gymnastes de l'équipe : Tenue de compétition ou survêtement du club complet (haut et bas).

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement des équipes	Engagym	8 novembre
Accréditations entraîneurs et dirigeants	Engagym	8 novembre
Engagement des juges	Engagym	8 novembre
Inscription entraînement plateau	Formulaire	8 novembre
Paiement des engagements	FFGYM	22 novembre
Ordre de passage des gyms	Formulaire	22 novembre
Modification de composition d'équipe	Engagym	2 décembre 18h